



Béziers Méditerranée agglomération

rentrée 2024-2025

Inscription

L'inscription au transport scolaire **doit être renouvelée** chaque année.

Quel que soit le réseau de transport emprunté, chaque élève doit disposer d'un titre de transport valable, même s'il bénéficie de la gratuité.

En fonction de vos trajets et de vos choix, Hérault Transport vous oriente sur le ou les réseaux les mieux adaptés à vos déplacements.

Inscription en ligne

Cette année, les inscriptions se font sur une **nouvelle plateforme**, plus complète et interactive. Vous aurez désormais la possibilité de :

- ✓ **Suivre** les demandes et prestations de transport de vos enfants sur un **compte famille unique** ;
- ✓ **Effectuer** vos paiements sécurisés en **1 ou 3 fois sans frais** (abonnements liO Hérault Transport) ;
- ✓ **Télécharger** vos attestations de paiement.

Pour tout renouvellement ou nouvelle demande d'inscription, la **création d'un nouveau compte famille est obligatoire**. N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées.

Inscription sur formulaire

Vous optez pour une inscription sur formulaire papier.

Retournez votre dossier :

- ✓ **Par courrier** à Hérault Transport ;
- ✓ **Ou déposez-le** à l'accueil : 148 av. du Professeur Viala – Parc Euromédecine 2 - CS34303, 34193 Montpellier cedex 5
- ✓ **Par mail** : inscription@herault-transport.fr

Avant le 31 juillet

S'inscrire sur www.herault-transport.fr/lignes-scolaires/inscriptions.

L'inscription est gratuite !

L'élève est-il un «ayant droit» ?

Les élèves ayants droit bénéficient d'un abonnement à tarif subventionné.

Pour qu'un élève soit considéré comme « ayant droit », il doit répondre aux 4 conditions ci-dessous :

- 1 Lieu de résidence** : l'élève doit résider dans le département de l'Hérault ;
- 2 Etablissement scolaire et niveau d'enseignement** : l'élève doit être inscrit dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'État, de la maternelle à la terminale (niveau bac ou équivalent) ;
- 3 Respect de la carte scolaire en primaire et au collège** : l'élève doit être scolarisé dans l'école dont dépend sa commune ou son quartier, selon la carte scolaire en vigueur définie par les services académiques, ou dans une école différente pour suivre un enseignement spécialisé (voir détails dans le règlement du transport scolaire) ;
- 4 Respect des 3km** : la distance minimale entre le domicile et l'établissement scolaire doit être de 3 km.

Si l'une au moins des conditions n'est pas remplie, l'élève est réputé « non ayant droit ». En fonction du périmètre de son trajet domicile – établissement et sous réserve des places disponibles, il peut tout de même s'inscrire au transport scolaire en souscrivant à un abonnement scolaire au tarif « non ayant-droit » ou en s'acquittant d'un titre commercial du réseau emprunté.



www.herault-transport.fr
04 34 888 999



Les transports de Ma Région



**Hérault
Transport**

Guide

Tarifaire



Rentrée

2024 2025



Règlement du Transport Scolaire

A consulter sur le site :
<https://www.herault-transport.fr/reglements>

Vous habitez Béziers Méditerranée

et vous êtes scolarisé(e) dans un établissement de Béziers Méditerranée vous bénéficiez du **forfait jeune moins de 26 ans beeMob**.

Cet abonnement donne libre accès aux réseaux beeMob et liO Hérault Transport dans les limites du périmètre de l'agglomération de Béziers Méditerranée.

Pour les élèves ayants droit, la tarification mensuelle, trimestrielle ou annuelle est basée sur le Quotient Familial (QF) du représentant légal de l'élève.

Pour les non ayants droit l'abonnement au plein tarif s'applique

✓ Utilisation du réseau liO Hérault Transport avec un titre beeMob

Les abonnés qui rechargent les cartes de transport beeMob sur internet et utilisent une ligne liO Hérault Transport desservant le territoire de Béziers Méditerranée, doivent après rechargement en ligne, activer leur carte dans un bus beeMob ou directement à la boutique bus ou dans la boutique mobile beeMob. A défaut, la carte beeMob ne sera pas reconnue à bord des véhicules du réseau liO Hérault Transport.

Pour la rentrée c'est le bus qui vient vers vous ! Comme chaque année, l'agence mobile beeMob se rendra dans les communes de l'agglomération la seconde quinzaine d'août pour vous informer sur les différents services du réseau et vous permettre d'effectuer vos achats de titres de transport. Pour connaître les dates de passage dans votre commune, consultez à partir de fin juin le site internet beemob.fr ou l'agence commerciale Boutic'Bus.

Tarifs beeMob, tarifs basés sur le QF

Quotient familial	beeMob
Païement	Mensuel
QF < 11 154 €	0 €
11 154 € ≤ QF < 13 015 €	1,90 €
13 015 € ≤ QF < 14 872 €	2,70 €
14 872 € ≤ QF < 16 730 €	3,40 €
16 730 € ≤ QF < 18 589 €	4,20 €
18 589 € ≤ QF < 20 448 €	5,00 €
20 448 € et au-delà	5,30 €
Plain tarif : 8 €	

Boutic'Bus

Place Charles de Gaulle - Béziers
Du lundi au vendredi : 7h45 à 18h
Samedi 7h45 - 13h



Allo Bus 0 800 80 80 80

beeMob

Vous habitez Béziers Méditerranée et vous êtes scolarisé(e) dans un établissement situé en dehors du périmètre de votre agglomération, vous bénéficiez des abonnements scolaires liO Hérault Transport :

ABONNEMENT SCOLAIRE	DESCRIPTIF	BENEFICIAIRES	TARIFS
Libre-Circulation Monomodale liO Hérault Transport	Libre-circulation sur le réseau liO Hérault Transport Correspondance sur le réseau TAM autorisée les jours scolaires pour les élèves inscrits dans un établissement situé dans la Métropole de Montpellier.	Elèves domiciliés dans l'Hérault (hors périmètre urbain)	Elève ayant droit : Gratuit Elèves non ayant droit : 195€ / an (Même tarif si train TER liO ou autre réseau liO d'Occitanie)
Libre-Circulation Intermodale liO Hérault Transport	Libre-circulationsur plusieurs réseaux : liO Hérault Transport + réseaux urbains partenaires (BeeMob Béziers, TAM Montpellier, Cap'Bus Hérault Méditerranée, Transp'or Pays de l'Or)	Elèves domiciliés dans l'Hérault (hors périmètre urbain)	Elève ayant droit : 75€ / an Elèves non ayant droit : 225€ / an

Tous les abonnements scolaires liO Hérault Transport sont valables de la rentrée scolaire au 31 août, vacances et week-ends inclus.

La carte de transport est valable 5 ans, conservez-la. En cas de perte ou de détérioration de la carte, un duplicata pourra vous être édité au tarif de 10€.

Les inscriptions au-delà du 31 juillet donneront lieu à l'application d'une participation forfaitaire de 25 € selon les conditions définies au règlement du transport scolaire de l'Hérault articles 3.2 et 4.2 (sauf justification pour une affectation tardive dans un établissement scolaire ou un déménagement récent).

Ouverture service Accueil et Inscriptions
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et les lundis, mercredis et jeudis de 13h30 à 16h30

Contact : inscription@herault-transport.fr
www.herault-transport.fr
Téléphone : 04 34 888 999